

# **CONDITIONS GENERALES DE VENTE**

## **Article 1 : Informations générales**

La société LEGNO VINI S.A.R.L, au capital de 1000 euros, dont le siège est situé au 4663 côte de Mirabel 82130 L'HONOR DE COS et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de MONTAUBAN sous le numéro SIREN 842 501 116.

Numéro de TVA intracommunautaire : FR 65 842501116.

Agissant en qualité de co-gérant: Mr MAMES et Mr PEDRON.

La société LEGNO VINI possède la licence à emporter.

La société LEGNO VINI possède la licence III lui permettant de vendre des alcools non distillés ne dépassant pas 18°.

La société LEGNO VINI est une société d'ébénisterie fine qui a pour activité principale la fabrication et la vente d'objets en bois liés aux arts de la table et autres et activité secondaire la location d'objets en bois aux arts de la table et autres.

## **Article 2 : Objet**

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la société SARL LEGNO VINI, et de son client dans le cadre de la vente des marchandises suivantes :

- Planche de service
- Planche à découper
- Billot
- Mobiliers
- Porte bouteille
- Enseigne
- Signalétique
- Goodies
- Objets décorations
- Objet personnalisé
- Divers articles liés aux arts de la table

Les présentes conditions générales de vente définissent notamment :

- L'organisation des relations juridiques entre la société LEGNO VINI et le client.
- Les modalités de vente entre la société SARL LEGNO VINI et le client (commande, livraison, modalités de règlement du prix, délai de rétractation, réception...).

Toute prestation accomplie par la société SARL LEGNO VINI implique donc l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.

### **Article 3 : Procédure et modalité de commande**

La relation contractuelle entre la société LEGNO VINI et le client est établie par la signature d'un devis ou d'un bon de commande entre les deux parties

La vente est réalisée à compter de la signature du devis ou du bon de commande, aux termes desquels la société LEGNO VINI s'engage à fournir le bien commandé par le client qui en contrepartie payera le prix convenu selon les modalités fixées à l'article 4 des présentes conditions générales de vente.

Ainsi la signature du bon de commande ou du devis par le client, vaut enregistrement définitif de la commande sachant que la société LEGNO VINI se réserve le droit de refuser d'honorer une commande dans les cas où le client n'aurait pas réglé totalement ou en partie une précédente commande, ou en cas de non versement de l'acompte ou du solde du prix de vente dans les délais convenus dans l'article 4 des présentes conditions générales de vente.

Toute modification du bon de commande ou du devis initial devra faire l'objet d'un avenant ou d'un nouveau devis ou bon de commande signé par la société LEGNO VINI et le client.

### **Article 4 : Prix**

Les prix des marchandises vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande et indiqués sur le devis ou le bon de commande.

Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes.

Par voie de conséquence, ils seront majorés du taux de TVA applicable, soit actuellement 20% et des frais de transport applicables au jour de la commande.

La société LEGNO VINI s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment.

Toutefois, elle s'engage à facturer les marchandises commandées aux prix indiqués lors de la signature du devis ou du bon de commande.

Les frais de livraison sont établis en fonction du lieu de livraison du bien commandé et de la distance avec le siège social de la société LEGNO VINI, mais aussi en fonction du poids des biens commandés.

Le coût des frais de livraison et de transport seront préalablement précisés sur le devis ou bon de commande signé par le client.

Le devis ou bon de commande mentionnera le prix hors taxes (H.T), le coût des frais de livraison, le taux et le montant de la TVA applicable et le prix toutes taxes comprises (TTC).

## **Article 5 : Remises commerciales**

Toute remise commerciale éventuelle sera mentionnée sur le devis ou le bon de commande signé par la société LEGNO VINI et le client.

Les remises commerciales éventuellement octroyées dépendent des résultats de la société LEGNO VINI ou de la prise en charge éventuelle par l'acheteur d'éventuelles prestations.

En tout état de cause, la société LEGNO VINI n'a pas à justifier d'éventuelles remises commerciales qu'elle octroierait ou non et qui restent à sa discrétion.

## **Article 6 : Modalités de paiement**

Un acompte de 30 % du prix toutes taxes comprises (TTC) final devra être réglé par le client au moment de la signature du devis ou du bon de commande.

Le solde du prix devra être payé par le client dans le délai de trente jours suivant la signature du devis initial.

**Le prix d'achat des biens et marchandises vendues par la société LEGNO VINI peut être réglé en espèces dans la limite de 150 €, par chèque, par carte bancaire ou par virement.**

## **Clause n° 6 : Retard de paiement**

6.1 En cas de non-paiement du prix dans son intégralité, la société LEGNO VINI se réserve la possibilité de ne pas livrer ou fournir le bien commandé.

A défaut de réponse à une mise en demeure adressée par courrier en recommandée avec avis de réception dans un délai de quinze jours suivant la première présentation du courrier, la vente sera résolue de plein droit.

En ce cas l'acompte versé par le client restera dû à la société LEGNO VINI, ledit acompte étant destiné à financer l'achat des matériaux nécessaires à la création des marchandises commandées.

6.2 En cas de défaut de paiement total ou partiel de marchandises ou biens livrés au jour de la réception, l'acheteur doit verser à la société LEGNO VINI une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal.

Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la livraison des marchandises.

Depuis le 1er janvier 2015, le taux d'intérêt légal est révisé tous les 6 mois. Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement.

### **Article 7 : Clause résolutoire**

Si dans les quinze jours qui suivent la livraison de la marchandise ou du bien commandé et à défaut de paiement partiel ou total du prix de vente et donc de la mise en œuvre de l'article 6 " Retard de paiement ", le client ne s'est toujours pas acquitté des sommes restant dues, la vente sera résolue de plein droit, entraînera la conservation des sommes déjà perçues par la société LEGNO VINI et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de la société.

### **Article 8 : Clause de réserve de propriété**

La société LEGNO VINI conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement intégral du prix, en principal et en accessoires.

Le transfert de propriété entre la société LEGNO VINI et le client intervient après paiement intégral du prix de vente du bien.

Le défaut de paiement intégral du prix de vente pourra entraîner la revendication des biens ou marchandises vendues par la société LEGNO VINI.

À ce titre, si le client est un professionnel ou une personne morale et fait l'objet d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire, la société LEGNO VINI se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, les marchandises vendues et restées impayées.

Les dispositions précitées ne font pas obstacle au transfert matériel du bien ou de la marchandise commandé dès la livraison.

Ainsi, le client supporte les risques de perte et de détérioration des biens achetés ou des dommages qu'ils pourraient occasionner.

## **Article 9 : Livraison**

9.1 La livraison est effectuée :

- soit par la remise directe de la marchandise à l'acheteur au siège social de la société LEGNO VINI.
- soit au lieu indiqué par l'acheteur sur le bon de commande ou le devis signé, par l'intermédiaire d'un transporteur, pouvant être Colissimo, Chronopost ou autre.

Le délai de livraison indiqué lors de l'enregistrement de la commande n'est donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garanti.

Par voie de conséquence, tout retard raisonnable dans la livraison des produits ne pourra pas donner lieu au profit de l'acheteur à :

- l'allocation de dommages et intérêts ;
- l'annulation de la commande.

Toutefois, en cas de dépassement de la date de livraison du bien ou de la marchandise commandé excédant trente jours et non dû à un cas de force majeure, le client a la possibilité de dénoncer le contrat par lettre recommandée avec avis de réception.

La vente sera annulée à compter de la réception par la SARL LEGNO VINI de la lettre de dénonciation du contrat de vente, dans un délai ne pouvant être inférieur à trente jours suivant la date prévisible de livraison mentionnée dans le devis ou le bon de commande signé.

9.2 Le client s'engage à être présent le jour et l'heure de la livraison convenue avec le transporteur et à vérifier dès la réception du bien ou de la marchandise en présence du transporteur la conformité de la commande.

En cas de marchandises manquantes ou détériorées lors du transport, le client pourra refuser la marchandise en mentionnant par écrit sur le bon de livraison le dommage ou la non-conformité constatée.

En tout état de cause, le client devra formuler toutes les réserves nécessaires sur le bon de livraison à réception desdites marchandises ou biens.

Le client doit donc déballer les marchandises reçues en présence du transporteur.

Ces réserves devront être, en outre, confirmées par écrit dans les quarante-huit heures suivant la livraison, par courrier recommandé avec avis de réception adressé à l'adresse suivante :

**SARL LEGNO VINI**

**4663 Côte de Mirabel  
82130 L'HONOR DE COS**

Aucun recours ou réclamation ne pourra être exercé par le client en l'absence de mention du défaut ou dommage constaté sur le bon de livraison ou de transport.

En signant le bon de livraison sans réserve, le client atteste que les biens ou marchandises livrés sont en parfait état, conformes à la commande et que la livraison a été réalisée conformément aux conditions de vente.

Le risque du transport est supporté en totalité par l'acheteur.

### **Article 10 : Délai de rétractation**

10.1 Pour tout produit personnalisé ou réalisé sur mesure (gravure ou marquage personnalisé, fabrication spéciale, etc...) le consommateur ne dispose pas, en application de l'article L.221-28, 3° du code de la consommation, d'un délai de rétractation et est définitivement lié par les conditions fixées dans sa commande.

Pour tout produit standard ne nécessitant ni fabrication spéciale, ni gravure, ni marquage personnalisé, **commandé à distance (internet, démarchage téléphonique...)** le consommateur dispose, en application de l'article L.221-18 du code de la consommation, d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la réception par lui du bien commandé.

Dans l'hypothèse du retour de marchandise le client est tenu des risques du transport.

Tout retour sera à la charge du client dans un délai de quatorze jours suivant la réception du bien ou de la marchandise commandée à distance.

Tout retour devra être signalé auprès de la société LEGNO VINI par lettre recommandée avec accusé de réception, à l'aide du formulaire de rétractation figurant en annexe des présentes conditions générales à l'adresse suivante :

S.A.R.L LEGNO VINI 4663 côte de Mirabel 82130 l'HONOR DE COS

La société LEGNO VINI prendra alors contact par mail ou téléphone avec le client pour organiser le retour des biens.

Compte tenu de la nature des biens, la procédure de retour devra être strictement respectée par le client.

A défaut, aucun retour ne sera accepté.

Seuls seront acceptés les biens à l'état neuf, complets (accessoires, notices) dans leur emballage d'origine.

Tout bien qui aura été dégradé par le client, ou dont l'emballage d'origine aura été détérioré dans des conditions excédant sa simple ouverture, ne sera pas remboursé, ou partiellement remboursé.

Les délais mentionnés ci-dessus courent à compter du jour de la signature du bon de commande.

Ce droit légal de rétractation s'exerce sans pénalité, à l'exception des frais de port.

## **10.2 Le droit de rétractation ne s'applique qu'aux biens et marchandises commandés par des consommateurs à distance et qui ne concernent pas des biens personnalisés.**

**En conséquence, le droit de rétractation ne s'applique ni aux professionnels, ni aux personnes morales, ni aux contrats conclus dans les locaux de la société LEGNO VINI y compris avec des particuliers consommateurs.**

La garantie légale (Article 1641 du Code civil) ne s'applique pas à la réparation de dommages résultant d'une cause extérieure au produit (ex : choc ...) ou du fait du client. En cas de remboursement, le client est remboursé par chèque ou virement bancaire. Les modalités de remboursement sont à la discrétion de la S.A.R.L LEGNO VINI. Dans tous les cas le retour reste aux frais, à la charge et aux risques du client.

## **Article 11 : Les garanties légales**

### **11.1 La garantie du défaut de conformité à l'égard des consommateurs particuliers :**

La société LEGNO VINI est tenue des défauts de conformité des marchandises ou biens mentionnées dans le bon de commande ou devis signé avec le client conformément aux dispositions du Code de la consommation.

Sous réserve de la présentation d'une preuve d'achat, le client dispose d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour faire valoir la garantie légale de conformité.

Durant ces deux ans, le client est dispensé de rapporter la preuve de l'existence du défaut de conformité, celle-ci pesant sur la société LEGNO VINI.

En cas de défaut de conformité, le client choisit entre la réparation et le remplacement du bien ou de la marchandise commandé.

Toutefois, la société LEGNO VINI peut ne pas procéder selon le choix du client si cela entraîne un coût manifestement disproportionné au regard de l'autre modalité proposée, compte tenu de la valeur du bien ou de l'importance du défaut.

Si toutefois aucune des solutions envisagées ne peut être mise en œuvre dans le mois suivant la réclamation, le client aura la possibilité de demander une diminution du prix ou l'annulation du contrat.

L'annulation du contrat peut ne pas être acceptée si le défaut de conformité est mineur.

**Attention la garantie du défaut de conformité ne s'applique pas aux professionnels et personnes morales.**

**11.2 La garantie des vices cachés :**

La société LEGNO VINI est tenue des vices cachés des biens ou marchandises vendus conformément aux dispositions du Code civil.

Sous réserve de la présentation d'une preuve d'achat, le client peut faire valoir la garantie légale des vices cachés dans un délai de deux (2) ans à compter de la découverte du vice.

Pour bénéficier de la garantie des vices cachés, le client doit apporter la preuve que le vice est non apparent, antérieur à l'achat et rend le bien ou la marchandise acheté impropre à l'usage auquel on le destine ou diminue tellement fortement cet usage que le client ne l'aurait pas acquis s'il l'avait connu.

Si le Client apporte une telle preuve, il pourra choisir entre l'annulation de la vente ou une réduction du prix de vente.

Dans tous les cas il appartiendra au client d'apporter la preuve de l'existence des défauts ou vices dont il se prévaut.

Les garanties légales précitées ne sauraient s'appliquer à des dommages causés ou consécutifs à une mauvaise utilisation du bien vendu par le client.

L'ensemble des produits vendus par la société LEGNO VINI sont accompagnés d'une notice d'information comprenant tous les conseils d'utilisation, d'entretien et de dangers des produits.

En outre les conseils d'entretien, d'utilisation et éventuels dangers à éviter sont également précisés oralement par les vendeurs de la société LEGNO VINI lors de la conclusion du bon de commande ou du devis.

**Article 12 : Force majeure**

La responsabilité de la société LEGNO VINI ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure.

À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

Sont notamment réputés événements de force majeure, les incendies, les inondations, tremblements de terre, tempêtes, arrêts des réseaux de télécommunication, ainsi que les



grèves totales ou partielles de nature à entraîner une désorganisation interne ou externe à la société.

Cette liste d'événements pouvant constituer un cas de force majeure n'est pas exhaustive.

### **Article 13 : Responsabilité**

13.1 La responsabilité de la société LEGNO VINI ne peut pas être engagée lorsque le client ne respecte pas, en tout ou partie, les Conditions Générales de Vente, ou encore en cas de fait imprévisible d'un tiers ou en cas de force majeure.

En ce cas, la société LEGNO VINI peut s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve de l'inexécution ou la mauvaise exécution des présentes Conditions Générales de Vente, soit lorsque celle-ci est imputable au client, soit, lorsqu'elle est le fait imprévisible et insurmontable d'un tiers au contrat ou alors consécutive à un cas de force majeure reconnu comme tel par la jurisprudence.

13.2 De même, le client est tenu de vérifier les informations communiquées à la SARL LEGNO VINI lors de l'établissement du bon de commande ou du devis.

La SARL LEGNO VINI ne saurait être tenue pour responsable d'éventuelles erreurs commises par le client et du non-respect des modalités de livraison et rendez-vous qu'il aura lui-même fixés avec le transporteur.

Le cas échéant, les frais nécessaires pour la réexpédition et le stockage des biens, coût supplémentaire de livraison seront à la charge du client.

Le choix et l'achat d'un bien par le client sont sous sa seule et unique responsabilité. Par conséquent, l'impossibilité totale ou partielle d'utiliser le bien ne pourra donner lieu à dédommagement.

13.3 Enfin la société LEGNO VINI ne saurait être tenue responsable de dégradations des biens vendus, de dégradations causées à d'autres objets ou encore de blessures infligées aux personnes suite à une utilisation des biens et marchandises vendues qui ne serait pas conforme aux notices d'information accompagnant chaque bien ou marchandise vendu et dont le client par la souscription aux présentes conditions générales reconnaît avoir eu connaissance.

En particulier tout contact avec des matières chaudes ou du feu est proscrit s'agissant de produits en bois et serait particulièrement dangereux pour le client, ainsi que l'utilisation de produits inflammables.

### **Article 14 : Propriétés intellectuelles**

## **- MARQUES DEPOSEES**

La marque LEGNO VINI fait l'objet d'un dépôt de marque française auprès de l'Institut national de la propriété industrielle.

## **-BREVETS**

Plusieurs Brevets d'inventions sur les produits vendus par la société LEGNO VINI ont été déposés auprès de l'INPI.

Tout le contenu présent ou rendu disponible à travers le site LEGNO VINI, tels que les graphiques, les logos, les images, les photos sont la propriété exclusive de la société LEGNO VINI.

Le client ne peut pas extraire, recopier, reproduire et/ou réutiliser des parties du contenu de tout le site LEGNO VINI sans l'autorisation expresse et écrite de la société.

Tous les cas de contrefaçon, agissement déloyal ou parasitaire portant sur les produits commercialisés par la société LEGNOVINI sont strictement interdits et entraîneront des poursuites judiciaires.

## **Article 15 : Caractéristiques des matériaux utilisés**

Les produits fabriqués par la société LEGNO VINI sont en bois.

Le bois étant une matière vivante et naturelle, il peut présenter des différences de couleurs, des nœuds à divers endroits, des cicatrices apparentes.

La société LEGNO VINI attire l'attention de ses clients sur la difficulté de reproduire à l'identique certaines créations.

La reproduction à l'identique de certains produits est strictement impossible, des modèles sont uniques et parfois impossibles à reproduire.

## **Article 16 : Commandes sur le site internet de la société**

Si le client souhaite acheter une ou plusieurs création(s) figurant sur le Site Internet de la société, il doit sélectionner chaque produit qu'il souhaite acheter, choisir la quantité et l'ajouter au panier.

Lorsque tous les produits souhaités ont été sélectionnés, le client pour poursuivre son achat doit confirmer le contenu de son panier et passer à la commande.

Le client sera redirigé vers une page récapitulant les détails des produits qu'il a sélectionnés, leur prix et les options de livraisons (avec les frais de livraison concernés).

Le client doit alors choisir les options de livraison ainsi que les méthodes d'envoi et de paiement qui ont sa préférence.

Le paiement sera donc possible par virement bancaire, par la plateforme paypal, et la plateforme stripe.

Tous les modes de paiement sont sécurisés et pratique.

Après avoir passé sa commande, un message de confirmation sera adressé au client.

La société LEGNO VINI informera le client de l'envoi de ses articles.

Le client peut opter pour l'envoi de ses factures d'achat par voie électronique.

Les factures électroniques seront alors mises à sa disposition.

## **Article 17 : Douane**

Lorsque le client commande des produits sur le site internet Legno vini pour être livré en dehors de l'Union Européenne, il peut être soumis à des obligations et des taxes sur l'importation, qui sont perçues lorsque le colis arrive à destination.

Tous les frais supplémentaires de dédouanement seront à la charge du client.

La société LEGNO VINI n'a aucun contrôle sur ces frais.

Les politiques douanières varient fortement d'un pays à l'autre, et il appartient au client de s'informer préalablement sur le coût d'éventuels droits de douane.

Il appartient donc au client de contacter le service des douanes de son lieu de résidence pour de plus amples informations.

Par ailleurs, le client qui passe commande d'un produit sur le site internet Legno vini, depuis un autre pays que la France, est considéré comme l'importateur officiel et doit respecter toutes les lois du pays dans lequel il recevra les produits commandés.

La protection de la vie privée de ses clients est fondamentale pour la société LEGNO VINI.

C'est pourquoi la société LEGNO VINI attire l'attention de ses clients internationaux sur le fait que les livraisons transfrontalières sont susceptibles d'être ouvertes et inspectées par les autorités douanières.

## **Article 18 : Alcool et protection des mineurs et de la santé publique**

La société LEGNO VINI pouvant vendre des produits avec de l'alcool inférieur à 18 ° C rappelle à ses clients :

- La consommation de boissons alcoolisées pendant la grossesse peut avoir des conséquences graves sur la santé de l'enfant.
- La vente d'alcool est interdite aux mineurs de moins de dix-huit ans.
- 

En application de l'article L.3342-1 du code de la Santé publique interdisant la vente d'alcool aux mineurs de moins de dix-huit (18) ans, le client s'engage en validant sa commande à avoir dix-huit ans révolus à la date de la commande.

- L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, et les clients sont invités à consommer avec modération.

La société LEGNO VINI ne peut être tenue responsable des éventuelles dégradations de qualité occasionnées sur les produits vendus par le transport d'alcool.

### **Article 19 : Procédure applicable en cas de litige avec un consommateur particulier**

En cas de litige suite à la conclusion ou à l'exécution du contrat de vente conclu avec le client consommateur particulier, celui-ci avant toute action en justice tenter de résoudre amiablement ledit litige en saisissant le centre de médiation auquel la société LEGNO VINI est affiliée, à savoir :

- **CENTRE DE LA MEDIATION DE LA CONSOMMATION DE CONCILIEURS DE JUSTICE**  
**CM2C**

**14, rue saint Jean**  
**75 017 PARIS**

**Tél : 01 89 47 00 14**

**Adresse électronique du médiateur : [cm2c@cm2c.net](mailto:cm2c@cm2c.net)**

**Représentée par son Président monsieur Alain YUNG-HING**

Avant la saisine du médiateur, le client consommateur doit s'assurer :

- D'avoir tenté, au préalable, de résoudre son litige directement auprès de la société LEGNO VINI par une réclamation écrite.
- D'être dans les délais de saisine : le client consommateur doit introduire sa demande auprès du médiateur dans un délai maximum d'un an à compter de sa déclaration écrite auprès du professionnel.

Il doit également s'assurer :

- Qu'il ne s'agit pas d'un litige entre professionnels et qu'en tant que client, il entre bien dans la catégorie de consommateur telle que définie à l'article Préliminaire du code de la consommation.
- Que la société LEGNO VINI qui dispose d'un délai d'un mois pour répondre à une réclamation écrite, n'a pas répondu à sa réclamation ou n'a pas donné satisfaction.
- Qu'il n'y a pas de négociations directes en cours entre lui et la société LEGNO VINI.
- Qu'aucune tentative de conciliation ou de médiation n'a été ordonnée par un tribunal saisi du litige de consommation.

Enfin, il doit s'assurer que :

- Le litige n'a pas été précédemment examiné ou est en cours d'examen par un autre médiateur ou par un tribunal.
- Que le litige entre bien dans le champ de compétence du médiateur désigné par le **CENTRE DE LA MEDIATION DE LA CONSOMMATION DE CONCILIEURS DE JUSTICE, CM2C**, c'est à dire qu'il s'agit bien d'un litige entre un avocat et client professionnel relatif aux honoraires de l'avocat.

Le client-consommateur qui remplit ces conditions peut saisir le médiateur désigné par le **CENTRE DE LA MEDIATION DE LA CONSOMMATION DE CONCILIEURS DE JUSTICE, CM2C**

Le client-consommateur peut saisir le médiateur désigné par le **CENTRE DE LA MEDIATION DE LA CONSOMMATION DE CONCILIEURS DE JUSTICE, CM2C** par voie électronique au moyen du formulaire ou directement par courrier électronique ainsi que par voie postale.

Pour ce faire, il adresse une demande écrite, détaillée et argumentée, précisant la difficulté rencontrée, la réclamation préalablement effectuée et les suites qui y ont été données par l'avocat ainsi que ce qu'il souhaite obtenir, en joignant copie des documents permettant l'examen détaillé de son dossier par le médiateur.

**Contact :**

- **CENTRE DE LA MEDIATION DE LA CONSOMMATION DE CONCILIEURS DE JUSTICE  
CM2C  
14, rue saint Jean  
75 017 PARIS  
Tél : 01 89 47 00 14  
Adresse électronique du médiateur : cm2c@cm2c.net**

Représentée par son Président monsieur Alain YUNG-HIN

**Article 20 : Tribunal compétent et loi applicable**

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.

À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant la juridiction compétente du ressort de la Cour d'Appel de TOULOUSE

## **Article 21 : Protection des données personnelles**

La société LEGNO VINI attache une grande importance à la protection et au respect de la vie privée de ses clients et de leurs données personnelles.

La politique de protection des données personnelles de la société LEGNO VINI vise à informer les clients des pratiques concernant le consentement, la collecte, l'utilisation, le stockage, les mesures de sécurité, le(s) durée(s) de conservation, le(s) destinataire(s) et le partage des données personnelles qu'ils sont amenés à fournir, s'ils en font la demande écrite.

La politique de protection des données personnelles par la société LEGNO VINI est conforme à la réglementation générale de protection des données personnelles telle qu'édictée par la loi du 20 juin 2018.

Ainsi, la société LEGNO VINI protège la vie privée de ses clients en respectant la législation en vigueur et en suivant ses règles internes relatives à la protection des données personnelles qu'elle a adoptées pour préserver et garantir les droits des clients sur les données qu'ils lui confient.

La société LEGNO VINI respecte les obligations de formalités et de tenue de registre pour ses traitements.

Le client dispose d'un droit d'accès, de modification et de suppression des données personnelles les concernant.

L'exercice de ce droit s'exerce par lettre recommandée avec accusé de réception, à l'adresse suivante :

**S.A.R.L LEGNO VINI  
4663 côte de Mirabel  
82130 L'HONOR DE COS**

Afin de permettre à la société LEGNO VINI d'y satisfaire, chaque demande doit être accompagnée des éléments nécessaires à l'identification de l'expéditeur : nom, prénom, e-mail et éventuellement adresse postale.